

FLASH INFO SÉCURITÉ

Le feu n'arrive pas par hasard !

La lutte contre le risque d'incendie impose de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles visant à supprimer tout départ de feu ainsi qu'à limiter la propagation et les effets d'un incendie.

En prévention

Pour limiter le risque d'incendie, il y a quelques règles à respecter :

- Il est strictement interdit de fumer dans les bureaux, agences et plates-formes.
- Le stockage de produits inflammables est interdit à moins de 10 mètres des bâtiments.
- Il est interdit de faire brûler les palettes.
- Les organes de sécurité, moyens de lutte contre l'incendie et issues de secours doivent restés libres d'accès.
- L'entretien des moyens de secours est obligatoire suivant la périodicité réglementaire.



En réaction

Savez-vous quel extincteur utiliser en fonction de l'origine du feu ?

- Les extincteurs à eau pour tous les matières solides (papier, bois) ou liquides (essence, alcool, huile)
- L'extincteur à poudre pour les feux de gaz.
- Les extincteurs au monoxyde de carbone ou CO² pour les feux d'origine électriques.



Pour aller plus loin
Il existe des formations à l'usage des moyens de secours.
Renseignez-vous !

Et toujours plus d'informations **sur Sonefil.**